



Salarié ayant acheté des parts de société

Par **mic71**, le **29/01/2009** à **21:44**

Je suis salarié dans une société de transports express où j'ai pris des parts il y a environ deux ans . Ma situation personnelle ayant changée et ayant de grosses difficultés, j'ai demandé à mon patron de bien vouloir me racheter mes parts d'un montant de 2500 euros . Il a refusé sous prétexte qu'il avait un logement locatif qu'il devait rénover. Je lui ai envoyé une lettre recommandée avec AR afin de lui renouveler ma demande et je n'ai pas eu de réponse . je lui en ai reparlé de vive voix et il m'a répondu que le logement qu'il avait terminé de rénover n'étant pas loué , il n'en était pas question . Ca n'a rien à voir avec la société . Que dois-je faire , je ne sais pas où m'adresser pour savoir quels sont mes droits ? Merci de bien vouloir me répondre , cela m'aiderait énormément .